

ES/PAÏCE

Le magazine d' « Espace P... » asbl

n°24

Août 2000

DOSSIER
SPÉCIAL
FERMETURE

RENCONTRE
AVEC
MARIE-JEANNE

INFORMATION
FOR MIGRANT
PROSTITUTES

PETITE HISTOIRE
DU BIDET



Éditorial

Les personnes qui se prostituent peuvent disparaître d'un trait de plume, en moins de temps qu'il n'en faut pour se demander si c'est bien civique... Ainsi, pour amorcer le troisième millénaire "en beauté", Seraing et Liège décident d'investir des sommes considérables dans des quartiers historiquement voués à la prostitution puis d'en virer les occupants à coup de sentences morales et d'amalgames douteux. Un simple arrêté communal suffit...

L'esprit de la loi et l'esprit du peuple ne coïncident pas toujours ; il faut même parfois violer l'un pour satisfaire l'autre. En l'occurrence, c'est toujours pour flatter l'esprit du peuple que l'on viole les droits des personnes prostituées. Pourtant, de tels agissements de la part d'instances officielles privent la société d'une émancipation sociale, culturelle et intellectuelle sur la question du sexe, du rapport entre les sexes, du rapport entre la société et les classes marginalisées, des tabous, etc.

Les personnes prostituées ont, sur papier, les mêmes droits professionnels et civils que tous les indépendants, y compris celui de ne pas voir supprimer leur infrastructure de travail sans concertation.

Les alibis derrière lesquels se retranchent les Conseils communaux pour justifier de telles décisions ne manquent pas et la mauvaise foi en politique ne choque manifestement pas grand monde... Toutefois, un peu de bon sens et de civisme suffisent à comprendre que les arguments officiels qui conduisent à la persécution des personnes prostituées ne tiennent pas la route. Par exemple, l'amalgame entre prostitution volontaire et réseaux criminels (exploitation sexuelle, trafic de drogue, etc...) n'est qu'une fiction de la pensée : dans les faits, si toutes ces activités coexistent parfois dans un même périmètre, leurs structures ne se mélangent que très peu et l'on paie une police pour qu'elle démêle les activités licites des activités illicites. Pour ce qui est de la visibilité de la prostitution ("nos enfants ne risquent-ils pas d'être moralement déstabilisés par la vision des travailleuses du sexe"), il n'est pas impensable de négocier avec les principales intéressées un modus vivendi qui mette tout le monde d'accord sans jeter à la rue des centaines de personnes. C'est une question de courage et de clairvoyance politiques.

Quentin Deltour



**AVANT DE LIRE
CE MAGAZINE,
SACHEZ QUE :**

- Pour des raisons d'anonymat et de sécurité, les portraits publiés dans ce magazine sont des photos de personnes extérieures au milieu de la prostitution.
- Dans les témoignages, tous les noms, lieux, dates et autres éléments permettant l'identification des personnes concernées sont modifiés.

SOMMAIRE

ÉCHOS

Liège p. 3
Bruxelles p. 4
Namur p. 5
Charleroi p. 6

SANTÉ

Médicalement vôtre p. 8

TÉMOIGNAGE

Marie-Jeanne p. 10

DOSSIER SPÉCIAL

La fermeture des salons à Seraing p. 15
Petit manuel de résistance p. 17
Payer des impôts pour avoir la paix p. 18

HISTOIRE

Le confesseur des dames p. 19

ASSOCIATIONS

Serrons-nous les coudes p. 21

INFORMATION IN ENGLISH

Augusta's way p. 22

LA GAZETTE DES NÉONS

p. 24

Rédacteur en chef

Quentin Deltour

Secrétaire de rédaction

Anne Valençon

Comité de lecture

Jacqueline Collin, Espace P... Charleroi
Cécile Cheront, Espace P... Bruxelles
Anne Valençon, Espace P... Liège

Graphisme

Quentin Deltour

Avec le soutien de

La Communauté française de Belgique
La Commission Communautaire Française

La Région Wallonne



Adresse E-Mail :
espace@hotmail.com

Éditeur responsable :
Katia Nauwelaerts
rue des Plantes, 116
1030 Bruxelles

À LIÈGE :

50, rue Souverain-Pont
4000 Liège
04/221 05 09

À CHARLEROI :

11, rue Désandrouin,
Boîte 1, 4^e étage
6000 Charleroi
071/30 98 10

À BRUXELLES :

116, rue des Plantes
1030 Bruxelles
02/219 98 74

À NAMUR :

3, rue Château
des Balances, bte 13
2^e étage
5000 Namur
(Salzinnes)
081/721 621

Seraing : 40 salons fermés sans concertation

Pour le 31 décembre 2000, la moitié des personnes prostituées travaillant à Seraing devra s'effacer pour laisser place à des conteneurs à ordures et à des promesses d'habitat et d'essor commercial.

Les autorités communales ont ainsi programmé de nier l'existence, d'ici six mois, d'une centaine de personnes, "comme ça", sans discussion, sans proposition de reclassement, comme si leur vie n'avait aucun poids.

L'ironie veut qu'à ce jour le Conseil communal ne s'est même pas donné la peine de prévenir officiellement les principales intéressées : seuls les propriétaires des maisons ont reçu une lettre recommandée signée par M. Mathot, bourgmestre de Seraing, insistant pour qu'ils se conforment à la décision dans les délais prescrits.

Pour faire plus vrai, le Conseil communal n'a pas hésité à ressortir les vieux masques d'épouvante : la débauche des maris, la corruption des esprits enfantins, les amalgames traditionnels prostitution-drogue, prostitution-vol, prostitution-mafia,



prostitution-traite des femmes, et d'autres encore. Les autorités politiques entendent "préserver la moralité publique". Le commissaire-adjoint de la police prétend quant à lui "assainir le quartier". Des idées qui ne doivent rien envier aux grands dé-

bats du Café du Commerce.

Un certain nombre de personnes prostituées travaillent sans payer d'impôts ni de cotisations à l'INASTI. Cela les rend très vulnérables face à un arrêté communal qui a toutes les apparences de la légalité : un recours juridique des personnes prostituées contre l'arrêté communal peut durer de longs mois... moins de temps qu'il n'en faut à une brigade de police pour semer la panique en brandissant des menaces de dénonciation.

À l'heure actuelle, la riposte s'organise, les personnes concernées rassemblent leurs informations et se cotisent pour engager un avocat afin d'envisager les procédures de recours. La mobilisation, comme toujours, a des hauts et des bas, mais de nombreuses personnes ont l'air décidées à ne pas se laisser écraser sans réagir.

Espace P..., à la demande d'un petit comité de personnes prostituées, apporte un soutien logistique au mouvement de contestation. Si vous avez déjà participé à la défense d'un quartier ou si vous avez des informations intéressantes sur le sujet, appelez-nous au 04/221.05.09. (Espace P... Liège).

Quentin Deltour

Quoi de neuf à Schaerbeek ?

Le quartier autour des rues de Brabant et Verte va bénéficier d'un réaménagement complet ces quatre prochaines années. La Région devrait investir 215 millions de francs dans ce projet, la commune 95 millions et le privé 104 millions. Après mure réflexion, la rue d'Aerschot n'a pas été retenue dans la zone d'intervention, "les moyens du contrat de quartier étant limités, les opérations menées sur un trop large périmètre incluant la rue d'Aerschot n'auraient eu qu'un impact dilué, insuffisant". Partie remise...

Les opérations envisagées sont les suivantes :

1 - Aménagement du Parc Reine-Verte en parc public : espace de dé-

lassement, de rencontre, avec plaine de jeux pour les enfants, activités pour les jeunes mais aussi les personnes âgées, cafétéria, ateliers nature ...

2 - Rénovation d'une ancienne école en une vingtaine de lofts et de grands logements. Création d'un *Palais des Enfants* avec halte garderie, activités récréatives, locaux de réunions pour les associations du quartier.

3 - Rue Dupont : réfection des trottoirs, réalisation de plateaux à hauteur des carrefours, reconstruction des trois angles démolis.

4 - Rue de Brabant : élargissement des trottoirs, réaménagement en concertation avec les commerçants.

5 - Rue Verte : réfection des trottoirs, rénovation de l'éclairage, aménagement de plateaux aux carrefours, plantation d'arbres.

6 - Rue des Plantes et rue Linné : remplacement de l'éclairage, réfection des trottoirs (comme à Saint-Josse). Rénovation des 114-116 rue Linné et aménagement d'un jardin.

7 - Enfin et cela nous a intéressés, soutien des associations pour des projets d'activités améliorant la cohésion sociale et la convivialité dans le quartier.

Cécile
Cheront



...et à Saint-Josse ?

Depuis le début de l'année 2000, un contrat de quartier "Rue Verte" a été mis en place en coordination avec le contrat de quartier de Schaerbeek.

Un contrat de quartier (C.Q.) est un programme de revitalisation urbaine, créé par la Région de Bruxelles-Capitale, mais gérée par les communes.

Caractéristique du C.Q. :

- C'est un contrat pour une durée de 4 ans avec un budget entre 100 et 200 millions de la part de la Région et un co-financement de minimum 30% de ce montant par la Commune ;

- Le C.Q. est délimité à un périmètre

d'une dizaine d'îlots, de la Rue Verte à la Rue d'Arschoot;

- Il y a 5 volets dans le programme :

Les 3 premiers volets concernent la réhabilitation, la construction ou la reconstruction de l'habitat par le pouvoir public, éventuellement en partenariat avec des investisseurs privés.

Le volet 4 reprend les interventions sur les espaces publics (restauration de trottoirs, verdisation, etc.).

Le volet 5 est le "volet social" et envisage les actions qui favorisent la revitalisation sociale du quartier, la participation des habitants et l'insertion socioprofessionnelle (formation, création de l'emploi pour les chercheurs d'emploi du quartier).

- La commune doit former rapidement une Commission Locale de Développement Intégré, CLDI, qui donne son avis sur le dossier de base et sur des modifications.

Elle est composée des représentants de la Commune, de la Mission Locale, de la police, du BRAL, de la Région et de la DRISU (Délégation Régionale Interministérielle...) mais aussi d'habitants, de commerçants et d'associations.

Critères : être habitant, commerçant du quartier ou travailler dans une association qui développe une action dans le quartier (un représentant maximum par association).

Mais où sont passées les Albanaises ?

Depuis les contrôles régulier de l'artère Tirou par la Police et la BSR nous ne rencontrons plus les réfugiées albanaises et kosovares.

Que sont-elles devenues ? Où sont-elles ?

Nous avons essayé de le savoir, mais police et gendarmerie étaient trop occupées avec l'Euro 2000. À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

À propos de l'Euro 2000, nous avons demandé à quelques demoiselles si elles travaillaient les jours des matches à Charleroi. Certaines ne sont pas venues du tout, d'autres n'ont travaillé que quelques heures, un hôtel a même fermé un jour pour cause de "match à risques".

Traite des êtres humains en Brabant Wallon

Une réunion entre Espace P..., d'autres associations et les diffé-

rentes autorités judiciaires et policières qui s'occupent de la répression de la traite des êtres humains s'est tenue le 31 mai à la demande du Parquet de Nivelles.

En effet, Monsieur Hendrickx, Substitut du Procureur du Roi à Nivelles, nous a invité pour une première rencontre qui s'est limitée à une présentation des personnes concernées, des associations, du travail effectué et du territoire.

La campagne du RUBAN BLANC en Europe

Projet européen qui bénéficie du soutien de la Commission Européenne. Extraits du manifeste :

"Des hommes opposés à la violence faite par les hommes aux femmes"

"Des hommes qui pensent qu'il n'est pas nécessaire de dominer les femmes, ni les enfants, ni d'autres

hommes"

"Porter un ruban blanc est un engagement personnel à ne jamais commettre un acte de violence contre une femme et à ne jamais cautionner ou passer sous silence des actes de violence contre des femmes de la part d'autres hommes"

Partenaires : Allemagne, Norvège, Suède, France, Grande-Bretagne, Espagne, Belgique, Danemark, Finlande. Voir www.eurowrc.org

Des hommes se mobilisent...

- le 8 mars : Journée internationale des femmes

- la Semaine du Ruban Blanc en septembre

- la Marche 2000 des femmes - 14-17 octobre

- la Journée internationale contre la violence faite aux femmes - 25 novembre

Marie-Louise Behrendt

Les groupes de travail :

Pour permettre à tous les habitants de donner leur avis sur les projets de la Commune, on propose de collaborer à des groupes de travail. Ces groupes resteront ouverts à tout le monde. Les groupes de travail ont pour objectif de préparer certaines discussions, d'approfondir des thèmes, de chercher des renseignements et de faire des propositions.

Les résultats des réunions des groupes seront transmis à la CLDI. Les groupes évolueront en fonction des besoins de la CLDI. Il est donc possible que d'autres groupes se forment au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Actuellement il existe 4 groupes de travail :

Groupe Logement :

Thèmes : logements sociaux, rénovation maisons et façades, logements pour grandes familles.

Groupe de Travail et formation (insertion socioprofessionnelle) :

Thèmes : chômage, (pré-)formation, connaissances de base.

Groupe Espace public :

Thèmes : circulation (aussi vélo), sécurité routière, parking, espace vert et maillage vert, commerces du quartier, propreté, sécurité, présence de la prostitution, état des trottoirs et des voiries, dépôts sauvages, poubelles, espace public.

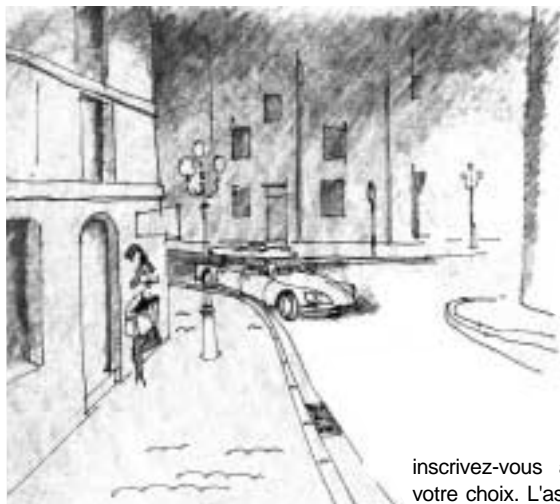
Groupe Animation et cohésion sociale :

Thèmes : mixité sociale et culturelle, présence de la prostitution, espace d'activité (intérieur et extérieur) pour les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, activités culturelles.

La réunion de la CLDI a eu lieu pour donner son avis sur le dossier de base et les propositions effectuées par les groupes de travail.

Ce n'est que d'ici quelques mois que l'on verra au sein du quartier les premières modifications liées au contrat de quartier.....

Isabelle Jaramillo



S'inscrire comme indépendante à Namur

Des demandes régulières sont faites à Espace P..., par les personnes qui travaillent en privé, sur la marche à suivre pour prendre un statut d'indépendant.

Voici donc un petit topo sur base des divers renseignements fournis par les services concernés.

Pour obtenir le statut d'indépendante, il faut s'affilier à une caisse d'assurances sociales de votre choix. C'est une obligation pour les travailleurs indépendants et l'affiliation doit se faire dans les 90 jours après le commencement de votre activité. Des formulaires sont disponibles dans les caisses d'assurances.

Le montant des cotisations sociales est fixé sur base des revenus professionnels de la 3^e année antérieure (pour 2000, sur base des revenus 97). Les cotisations sont payées par trimestre. Le montant minimum est de 17 269 francs pour des revenus jusqu'à 326 501 et le maximum est de 112 904 pour des revenus de 2 332 708.

Les montants ne sont pas définitifs puisqu'ils varient en fonction des revenus et du début de l'activité d'indépendant. Ainsi, si vous êtes en début d'activité comme indépendant(e), vous payerez des "cotisations minimum provisoires".

Lors de votre affiliation à une caisse,

inscrivez-vous à une mutualité de votre choix. L'assurance gros risques est obligatoire. Elle couvre les frais d'opérations, hospitalisations... Les frais de cette assurance sont compris dans les cotisations sociales que vous versez à la caisse d'assurances.

L'assurance petits risques n'est pas obligatoire. Cependant, elle peut être très utile car elle intervient dans les frais pharmaceutiques, les consultations chez le médecin... pour vous, votre conjoint sans emploi et vos enfants. La cotisation pour les petits risques est d'environ 2500f/mois.

L'affiliation à une caisse donne droit aux prestations familiales (allocations de naissances, familiales, de maternité), assurance soins de santé (gros risques / petits risques), incapacité de travail (indemnités à partir du 3^e mois d'incapacité), pension.

Pour les activités commerciales, une inscription au registre de commerce est nécessaire.

Pour ce qui est du travail en privé, le tribunal du commerce et la TVA sont d'avis qu'une inscription au registre du commerce n'est pas obligatoire. Cette activité est considérée plutôt comme une prestation de service que comme une activité commerciale (il n'y a pas de vente de "biens", pas de location de surface commerciale). Si vous avez un bail commercial, ou si vous vendez des boissons ou d'autres biens, l'inscription au registre du commerce devient alors obligatoire. C'est le cas pour les patrons/patronnes de bar et les travailleuses indépendantes en bar qui louent une surface commerciale

(une vitrine), vendent des boissons et exercent donc une activité commerciale.

Depuis janvier 99, une attestation est nécessaire pour avoir un numéro de registre de commerce. Elle est délivrée par la Chambre des Métiers et Négoces et nécessite une aptitude à la gestion : avoir fait des humanités générales, techniques ou professionnelles avec le complément gestion ou justifier d'une expérience suffisante en gestion comme travailleur indépendant.

Si ce n'est pas le cas, il est possible de suivre une courte formation en gestion organisée par les Classes Moyennes.

Autre démarche à faire, demander un numéro d'immatriculation à la TVA. La TVA est une taxe qui est due par toute personne qui exerce une activité économique. Pour s'informer sur ce sujet, s'adresser au bureau local de contrôle TVA. Des déclarations sont à rentrer chaque trimestre.

Jaqueline Collin

INASTI (bureau régional) : 35, rue Godefroid à 5000 Namur.

Tél : 081/22.27.55.

Tribunal du Commerce : 37, rue du Collège à 5000 Namur.

Tél : 081/22.75.68.

Chambre des Métiers et Négoces 2, rue Rempart de la Vierge à 5000 Namur.

Tél : 081/25.06.40.

Ministère des finances TVA : 7, rue des Bourgeois à 5000 Namur.

Tél : 081/24.72.11.

Taxes sur les bars et les serveuses

Les communes de la province sur lesquelles il y a des bars (Gembloux, Sombreffe, Andenne et Namur) taxent, par arrêté communal, le travail des serveuses en établissant une taxe soit sur le "personnel de bar", soit sur les "établissements occupant du personnel de bar".

Elles sont dues habituellement par l'exploitant (à Namur : conjointement avec le propriétaire) et vont de 5.000 ou 10.000 francs par mois par serveuse à 500.000 francs par an (Namur détient le pompon avec la taxe la plus élevée de Belgique).

Rappelons que ces taxes sont votées par les conseillers communaux de chaque ville. Elles sont généralement revues et revotées lorsqu'elles arrivent en fin d'exercice. Ce qui est le cas cette année pour la plupart des taxes.

Les motivations pour taxer sont généralement financières et les bars

sont des cibles faciles puisque leurs activités sont simplement "tolérées".

De plus, l'information donnée aux personnes qui vont devoir payer cette taxe est inexistante avant le formulaire de déclaration. Nul n'est censé ignorer la loi ! Ce qui entraîne une grande perte de temps pour réagir de manière efficace à ces décisions.

Lors de l'augmentation de la taxe à Namur, elle a été noyée dans l'ensemble du budget et personne ne semblait se souvenir de l'avoir votée. Les gens concernés ont été avertis par la déclaration. Le délai était trop court pour que des avocats saisissent le Conseil d'État. Des personnes de bar, Espace P... et Namur Entraide Sida ont contacté la Ville de Namur, dont Monsieur Goffinet, Echevin des finances, et la Province

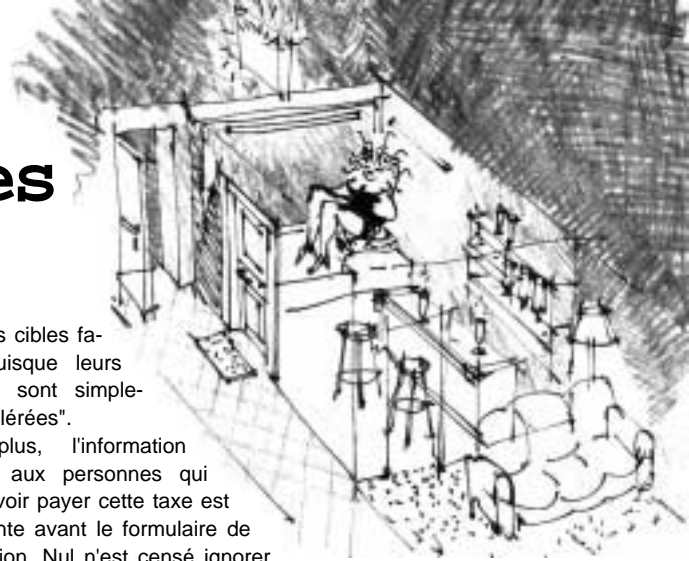
de Namur. Malgré des réactions positives de la Ville et de la Province, la Députation permanente a jugé la réclamation recevable mais non fondée.

Paroles et paroles et paroles ?

Côté Ville, il nous a été dit que le collègue des Bourgmestre et Echevins n'a pas estimé nécessaire de se réunir pour reparler de cette taxe.

Elle a été votée de 1998 à 2000 et repassera donc bientôt au budget.

Il reste quelques mois pour poursuivre l'information et la sensibilisation des actuels et futurs élus.



Vaccination et dépistage

La campagne de vaccination, qui a démarré l'an dernier, suscite beaucoup d'intérêt et plus de 130 personnes en ont bénéficié jusqu'à présent en province de Namur.

Cet intérêt se manifeste entre autres par le fait que beaucoup de personnes poursuivent une vaccination entamée, malgré un important turn-over dans cette activité.

La vaccination est proposée par les quatre antennes d'Espace P... (voir coordonnées en page 2) ce qui

peut également faciliter la poursuite de la vaccination lors d'un déménagement.

À Namur, des services publics et des associations, la Province de Namur, Namur Entraide Sida et le laboratoire du CHR participent à ce projet par des achats de vaccins et d'analyses.

La vaccination contre l'hépatite B est gratuite et anonyme. Avant d'entamer une vaccination est proposé un dépistage de l'hépatite B (le vaccin est inutile si une personne est déjà immunisée). Nous proposons aussi le dépistage de l'hépatite C, du sida et

de la syphilis.

La permanence médicale a lieu les mardis de 13h30 à 14h30 à Espace P..., 3 rue Château des Balances, 2^e étage, à Namur - 081/ 721 629

Pour un dépistage gratuit et anonyme du sida, vous pouvez aussi vous rendre aux consultations de dépistage, à la Coordination Sida Assuétudes, le mardi de 16h à 18h et le jeudi de 14h à 16h (sans rendez-vous), rue Château des Balances 3, 2^e étage, à Namur - 081/ 721 621.

Durant le mois d'août, le service de dépistage est ouvert uniquement le mardi de 16h à 18h. *Jacqueline Collin*

MÉDICALEMENT

Infos Santé

Le vaccin contre l'hépatite B est-il sans danger ?

Plusieurs articles alarmistes font douter de l'innocuité du vaccin contre l'hépatite B. La France a même décidé de stopper ses campagnes de vaccinations gratuites. Cette vaccination est-elle réellement sans risque ?

La réponse est clairement : oui, sans risque. En réalité, on aurait seulement constaté en 1995, pour l'un des vaccins, une fréquence légèrement plus élevée d'effets secondaires mineurs. Ces incidents étaient dus à une dose trop importante et depuis la dose injectée a été revue. La presse a également évoqué une possible relation entre le vaccin anti-hépatite B et l'apparition d'une sclérose en plaques. Aucune augmentation réelle de cette affection n'a pu être démontrée et ce, dans aucun pays. Alors qu'on recense trois fois moins de nouveaux cas d'hépatite chronique liée au virus de l'hépatite B (qui est responsable de 3 500 décès par an en France) depuis qu'on vaccine de manière plus systématique la population. De tout temps, on a critiqué les vaccins mais ils permettent d'éviter plusieurs milliers de morts dans le monde chaque année.

Hygiène intime

L'hygiène intime réclame une attention particulière mais, trop sou-

vent, les femmes ont recours à des douches vaginales trop agressives ou de manière trop fréquente. Voici quelques conseils.

Pour se protéger des agressions quotidiennes notre corps possède des défenses naturelles. Il en va de même pour les muqueuses vaginales qui possèdent naturellement des défenses efficaces contre les agressions extérieures. Cette défense est essentiellement constituée par les lactobacilles qui produisent de l'acide lactique. Celui-ci maintient un taux d'acidité (PH) équilibré dans toute la région vulvo-vaginale.

Si ce taux est perturbé, pour de multiples raisons (par exemple : durant les règles, sous l'effet de contraceptifs, d'antibiotiques ou encore après des rapports sexuels répétés) il y a risque d'irritation. De plus, le vagin produit plus ou moins d'acide lactique selon les différentes périodes de la vie (puberté, ménopause...), ce qui rend la femme plus ou moins sensible, selon son âge.

Il existe plusieurs signes pour détecter un taux de PH en déséquilibre : démangeaisons, sensations de brûlures, pertes plus abondantes, odeur déplaisante. Dans de pareils cas, vous aurez recours à des douches vaginales du type Lactacyd, Iso-Bétadine, vendues en pharmacie avec un applicateur adapté. Ces produits, correctement dilués, utilisés au bon moment, respectent l'acidité naturelle de la muqueuse vaginale. **Demandez de tou-**

te manière l'avis de votre gynécologue ou de votre médecin.

Par contre, vous éviterez l'usage de produits agressifs même dilués comme le savon, l'eau de Javel ou le Déto, y compris en cas de déchirure d'une capote. De même, il faut éviter un usage quotidien des douches vaginales : cela risque de fragiliser votre muqueuse qui perdra sa capacité à se protéger naturellement contre les agressions extérieures, ce qui vous rendra plus sujette aux maladies sexuellement transmissibles.

En cas de déchirure du préservatif, ce n'est pas une douche vaginale qui vous aidera (qui propage les virus et les microbes partout sur la muqueuse), mais un spermicide gardé en soi pendant 2 heures (protection non efficace à 100%, mais utile tout de même, surtout si vous n'employez pas de contraceptif !).

Si les pertes persistent et surtout si elles sont malodorantes, un médecin, après un prélèvement, vous prescrira des ovules vaginaux désinfectants adaptés et éventuellement des antibiotiques. Il sera peut-être aussi nécessaire de traiter votre partenaire...

Manque de sommeil : danger

La revue "Lancet" expose un essai clinique qui concerne onze patients dont le sommeil a été régulièrement interrompu.



Les résultat est une augmentation du cortisol sanguin, hormone agissant sur le métabolisme des glucides, la synthèse des protéines et la répartition des graisses.

Les troubles qui en résultent sont inquiétants, ils donnent un réel coup de vieux et aggravent les maladies liées à l'âge.

En résumé, l'insomnie accentue le vieillissement.

Le thé au secours de nos artères

Une étude publiée dans une grande revue médicale nous révèle que boire du thé protège de l'artériosclérose (dépôts de graisse qui s'accumulent sur les parois internes des artères et des vaisseaux qui, à la longue, se bouchent). Consommer une à deux tasses de thé par jour réduit de 46% cette menace et de 69% si l'on en boit quatre tasses.

Toutou anti-stress

Le Docteur Allen de Buffalo University présente les conclusions suivantes : les personnes hypertendues et stressées ont tout intérêt à partager la vie d'un chien ou d'un chat.

Cela fut démontré au terme d'une enquête menée auprès de quarante-huit courtiers en Bourse, hommes et femmes souffrant d'hypertension artérielle et particulièrement stressés.

La présence d'un animal domestique a réduit de moitié la hausse de pression artérielle survenant lors de pointes de stress.

O.M.S.

11 milliards d'injections sont réalisées chaque année dans le monde dans le cadre de traitements. Plus 1 milliard lors de vaccins.

Mourir en donnant la vie

Chaque minute, une femme décède

de dans le monde des complications de sa grossesse ou lors de son accouchement, soit 600 000 femmes par an.

Causes : les hémorragies, les infections, l'hypertension.

Répercussions ; trois milliards d'enfants mort-nés et trois millions de bébés mourant dès la première semaine.

Les Nations Unies s'alarment : seuls 53% des accouchements sont faits par des professionnels dans les pays en développement. Il devient urgent de permettre à chaque femme un accès aux soins gynécologiques et à la planification familiale.

Chez la femme enceinte

Un herpès génital en fin de grossesse est potentiellement grave.

L'enfant risque d'être contaminé pendant l'accouchement et de présenter une forme généralisée de la maladie avec atteinte du cerveau. Fort heureusement, les risques de transmission sont, la plupart du temps, détectables et un traitement antiviral (très bien supporté par le fœtus) peut être prescrit à la mère pour prévenir une éventuelle crise au moment de l'accouchement. Dans certains cas, une césarienne est pratiquée.

Les femmes qui ont déjà présenté des épisodes d'herpès génital doivent donc être particulièrement surveillées pendant la grossesse.

L'utilisation du préservatif leur est par ailleurs recommandée durant toute leur grossesse et, plus particulièrement, au troisième trimestre.

PERDRE DU POIDS

Vous voulez perdre du poids. Mais le chemin est semé d'embûches. Voici

quelques conseils pour ne pas craquer en route...

Dès le départ, assurez-vous de la coopération d'une personne de confiance (amie, collègue ou professionnel de la santé...) pour vous remotiver les jours de découragement.

Pesez-vous une fois pas semaine (pas plus) mais mesurez plutôt vos tours de taille, de hanches et de cuisses. Les centimètres perdus sont beaucoup plus significatifs que les kilos qui, eux, sont soumis aux mouvements d'eau dans le corps.

Pour ne pas succomber à la tentation en faisant les courses, préparez une liste et programmez les après avoir mangé.

Gigotez. Le seul fait de bouger sur sa chaise augmente les dépenses énergétiques qui passent de 5kcal/h à 20, 40 voire 60kcal/h ! Idem lorsque debout, on ne tient pas en place...

Si vous ne faites pas de sport, marchez, empruntez les escaliers, allez travailler à vélo... bougez ! Et dès que vous le pouvez, dansez ! Rock, samba, tango... ce qui compte c'est de soutenir un effort suffisamment longtemps.

Marie-Louise Behrendt

Cécile Cheront

et Anne Valençon



Marie-Jeanne : "Au départ,

Le plus étonnant lorsque l'on écoute Marie-Jeanne parler de sa vie, c'est que malgré les coups, la prison et la peur qui ont jalonné son parcours, elle tient à préciser qu'elle assume et que c'est elle qui a choisi...

Espace P.. : Marie-Jeanne, tu as commencé la prostitution à quel âge ?

Marie-Jeanne : C'était en 82, décembre 82... C'était pour un dépannage, je travaillais dans la vente de cosmétiques.

Pour quelle raison es-tu passée des cosmétiques à la prostitution ?

J'ai fait un procès à une grande marque de produits que je représentais et ça m'a marquée à l'encre rouge pour le travail. Je me suis retrouvée au chômage et comme j'avais une belle-sœur qui avait un bar ici à Maastricht... Son mari a proposé à son frère que je monte ici pour un an. Mais après, j'ai dû continuer.

Quand on t'a proposé ce genre de boulot, quelle a été ta réaction ?

Ca m'a gênée, mais j'ai accepté. Pour un an. Ça a été un choix personnel. Après, j'ai voulu quitter, mais les problèmes ont commencé.

Y a-t-il quelque chose dans ta vie qui t'avait préparée aux métiers du sexe ? Étais-tu, par exemple, une dévoreuse d'hommes ?

Absolument pas. Cela remonte à avant, mais je ne veux pas en parler. Au départ, c'est un problème de jeunesse qui a fait que, dans ma tête, je me sentais sale intérieurement. Alors, quand on m'a proposé ça, je me suis dit " Bon... "

Pourquoi venir si loin ? Tu n'aurais pas accepté de le faire près de chez toi à Lyon ?

Non.

Au départ, ce n'était que pour un an...

Oui, il s'agissait de travailler un an et comme ça, après, je pourrais ouvrir moi-même mon propre magasin de cosmétiques. C'est quelque chose que j'aimais vraiment bien et j'étais très bien vue par les marques que je représentais.

Les débuts, c'était comment ?

On m'a expliqué le travail, enfin, en partie... En vitrine, c'était. Mon souvenir de la première journée : très mauvais ! Je ne supportais pas ni que l'on me touche, ni de toucher des gens. Mais je m'y suis faite.

Il faut combien de temps pour s'y faire ?

Les premiers temps, ce n'est pas évident, il m'a bien fallu deux ou trois mois. Peut-être qu'il y en a qui s'y font plus vite... Moi j'allais en boîte pour m'amuser, danser, sortir... Mais je n'ai jamais été une "couche-toi là". Mes premiers rapports, je les ai eus à 21 ans.

Tu disais qu'avant de te prostituer tu te sentais sale et puis tu...

On se sent toujours sale, parce que même maintenant, je me sens toujours sale. Psychologiquement, je ne m'accepte pas. Ni moi, ni tout, quoi ! On reste... enfin, je reste sale intérieurement. Pour le reste, après quelques mois, ça devient machinal, un travail comme un autre. On ne voit plus rien : on fait des sous, on s'en va, le lendemain on se remet en vitrine et puis c'est tout.

Pourquoi as-tu continué plus longtemps que ce que tu avais prévu ?

Les obligations...

Et les obligations, c'est quoi ?

Des coups... Souvent j'ai pris des coups

Les premiers coups, comment ça s'est passé ?

Une gifle, dans la voiture, parce que j'avais dit une mauvaise parole. Je travaillais depuis quelques mois, on m'a dit que j'allais continuer à travailler, j'ai dit "pas question"... On a fait des menaces sur ma famille. Dans ma tête, je me disais que moi, on pouvait me battre, me faire n'importe quoi, mais pas à ma famille. Mais ça a quand même duré jusqu'à ce qu' "il" ait des problèmes avec une autre fille : malheureusement pour "lui", c'était une fille de commissaire. "Lui", il a eu des gros problèmes.

La vie entre Maastricht et Lyon, ce n'était pas trop compliqué ?

Je montais travailler cinq semaines, puis je redescendais me reposer chez moi à Lyon trois semaines. Question argent, je n'ai jamais eu de problèmes, je dépensais ce que je voulais, il faut quand même dire les choses comme elles sont.

c'était pour un an..."

Qui prenait ton argent ?

Je donnais la moitié de mes gains à la propriétaire de ma vitrine à Maastricht et l'autre moitié, je devais la donner à Lyon... enfin, ce qu'il restait parce que je suis très dépensière, je le reconnais. Et comme je ne voyais personne, parfois pendant trois ou quatre jours à Lyon, je faisais les magasins. Des fois, je me faisais casser la tête parce que j'avais dépensé les trois quarts de ce qu'il me restait.

C'était une mafia ?

Non, c'était deux frères, c'est tout. Ils se prenaient pour des costauds. Ils frappaient les filles, alors ils s'imaginaient être des Superman.

Comment as-tu retrouvé ta liberté ?

Je l'ai rachetée. Un jour je suis redescendue à Lyon et un des deux frères était en prison. Alors, par un intermédiaire, on m'a dit qu'il fallait que je paie, j'ai payé et maintenant je reste droite dans mes chaussures. La dernière fois que j'ai payé, on m'a mis un calibre sur la tête et on m'a dit "Tu vas signer une reconnaissance de dettes et toute ta vie tu vas payer". Moi, j'ai dit : "Alors tirez parce que même un franc, vous ne l'aurez plus".

Et ça coûte combien la liberté ?

Moi j'ai payé plus de deux millions et demi. Enfin c'était 30 briques : 300.000 francs français. Et à ce moment là, on les changeait à 9,5 francs belges.

Tu avais tout cet argent ?

J'ai dû le gagner, on m'avait laissé six mois. Je redescendais l'argent qu'on me disait de descendre et puis voilà. En même temps, j'ai fini par m'acheter mon bar. J'y ai fait des travaux, je l'ai équipé. Et puis comme j'avais rencontré quelqu'un, j'ai engagé une fille pour qu'elle travaille dans mon bar quand on partait en vacances. Et après, j'ai fait une faute : j'ai racheté d'autres bars à côté du mien.

Là, tu commençais à devenir proxénète toi-même...

Oui, mais je ne me suis jamais arrêtée de travailler.

Comment se passait le recrutement pour tes bars ?

J'ai fait la connaissance de quelqu'un qui connaissait



Extrait d'un journal de prison : la cousine de Marie-Jeanne, récemment incarcérée dans la même maison d'arrêt, lui écrit un petit poème intitulé "Tes yeux"

Témoignage

des Espagnoles qui étaient intéressées pour venir travailler en Hollande. J'ai laissé mon numéro de téléphone, on a téléphoné, j'ai dit "Vous pouvez venir"... C'est pas compliqué. D'ailleurs, par curiosité, je suis partie travailler quelques jours en Espagne pour voir comment c'était. C'était chez une fille qui travaillait avec moi. Là-bas, c'est des bars, tu as quarante filles derrière le comptoir... Et là, j'ai laissé mon numéro de téléphone... Les filles, quand elles arrivaient chez moi, c'était avec l'autorisation de la police, elles étaient inscrites et tout...

Jamais d'ennuis ?

Oh si ! Ça a commencé par un flic qui voulait coucher avec moi. "Mon cul, tu ne l'auras jamais", j'ai dit. J'ai un vocabulaire très grossier avec eux. Un jour, il me demande de le renseigner sur une affaire... je lui dis : "À la fin du mois, le chèque est à ton nom et pas au mien, alors c'est à toi de chercher". Y'en a même un qui a voulu que je lui paie une voiture. Je lui ai dit : "Tu veux une voiture ? Tu mets ta femme au carreau". Ils ont fini par me dire qu'ils allaient fermer mes bars... En quelques mois, c'était fait : j'étais en prison. Je crois que c'est parce que je n'ai pas voulu coucher avec eux. Je ne suis pas prophète pour dire que c'est la vraie raison, mais je ne suis pas idiot non plus. Je suis restée environ deux mois en prison, j'étais très bien défendue. C'est quand même à ce moment-là que ma paralysie s'est déclenchée, à cause de tous les coups que j'avais pris dans ma vie.

À la sortie, il a fallu que je recommence à travailler pour payer les frais de mes bars. Un flic m'a dit "Tu viens de Lyon et tu travailles avec des Espagnoles, je ne comprends pas". Moi, qu'est-ce que je fais ? Je descends à Lyon, je me débrouille pour aller dans les endroits où vont les filles : je leur dis que j'ai des bars, je laisse mon numéro de téléphone.

À partir de là, combien de temps restes-tu sans rencontrer de problèmes ?

Trois ou quatre ans, mais j'ai appris des choses. Par exemple, que j'étais allée en prison parce qu'un certain flic n'arrivait pas à coincer la personne avec qui je vivais, il me l'a dit en face. Alors moi, je savais qu'il y avait une histoire de partouze avec des flics, je me suis renseignée et j'ai fini par trouver : les noms et l'adresse. Quand je l'ai dit, ils m'ont demandé "C'est des menaces ?". Ils étaient verts et ils m'ont foutu la paix.

Et puis les ennuis ont recommencé ?

Une fille de Lyon est montée chez moi à Maastricht. Elle avait eu des problèmes en France et avait dénoncé des gens. Moi, je ne m'occupe pas de la vie des autres, donc je ne savais pas qu'elle était là pour échapper à des gens. Ceux qui la cherchaient l'ont trouvée et ont dit aux flics de elle travailler à Maastricht chez une Française. C'est comme ça que j'ai eu les flics hollandais et français sur mes talons pendant un an et demi. Les français m'ont même montré des photos de moi en rue

ou dans ma vitrine : je ne me rendais compte de rien. Un jour, je leur ai même demandé de se pousser de ma vitrine pour me laisser travailler sans savoir que c'était des poulets. Je ne savais pas que j'étais considérée comme une marginale (ndlr : c-à-d une suspecte) dans mon pays. On m'aurait dit "Tu es marginale, tu prends des risques", j'aurais assumé : quand j'ai fait ma connerie de rentrer là-dedans, j'ai dû payer, j'ai fermé ma gueule, j'ai assumé. Mais si on m'avait dit que je prenais des risques, je n'aurais jamais payé de taxes ni d'impôts. Moi, j'étais clean, j'avais mes bars, j'avais une villa à Eindhoven, j'étais en train d'acheter une maison et j'allais acheter une maison pour faire un restaurant : j'allais m'arrêter.

Ton arrestation en France, ça s'est passé comment ?

Je venais de redescendre sur Lyon, j'étais chez mes parents. À six heures du matin, ils viennent sonner chez mes parents. Ils rentrent à quatre dans la maison, la fouillent. Ils m'ont emmenée au Palais. Ils avaient arrêté des gens qui connaissaient les filles qui travaillaient chez moi.

Ils t'ont dit tout de suite de quoi il s'agissait ?

Proxénétisme aggravé international, alors les journaux ont commencé à raconter des trucs aberrants. On a dit que j'incitais les filles à se prostituer. Moi, j'ai tout expliqué au juge : je ne suis pas allée à l'école jusqu'à 25 ans mais pour moi, l'incitation, c'est faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il ne fait pas. Moi, je donnais mon numéro à des filles qui étaient déjà des prostituées depuis des années en leur disant : "Si ça vous intéresse, vous venez". C'est tout.

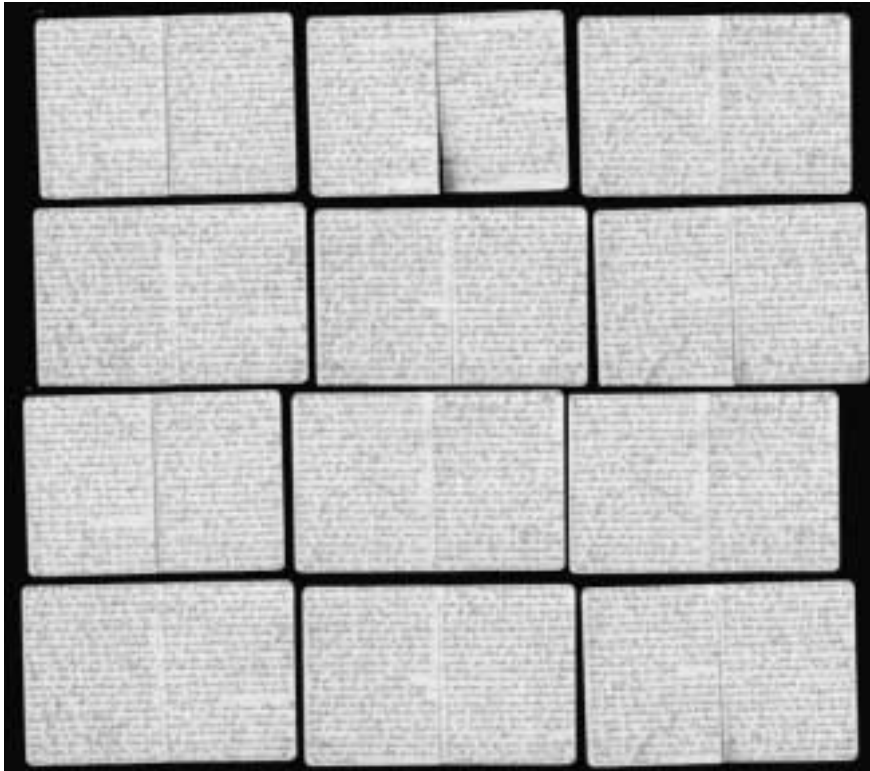
Tu as été lourdement condamnée ?

Là, j'étais défendue par un plouc. Je ne pouvais jamais rencontrer le juge, les rendez-vous étaient chaque fois annulés. D'abord, j'ai pris trois ans. Puis le Procureur a fait appel... et j'ai eu six ans. Avec l'aide de la directrice et du juge d'application des peines de Lyon, j'ai pu sortir plus tôt. En tout, je suis restée trois ans là-bas. On m'avait refusée la libération conditionnelle parce que j'étais indésirable sur le sol français, alors que je n'ai rien fait en France ! Ce qui m'a sauvée, c'est la cuisine, j'étais première cuisinière : je faisais 200 repas à midi et 240 le soir, tous les jours, même le jour de Noël, les jours fériés, tout le temps... Tout ça, pour toucher l'équivalent de 5.000 francs belges par mois, mais ça m'occupait

Et la sortie ?

Quand j'ai appris que j'allais sortir, j'ai failli m'écrouler. Je ne voulais pas, je voulais qu'on me garde. Quand on m'a libérée, je suis allée chez mon frère, il m'avait trouvé un boulot de cuisinière, mais après quelques jours, j'ai téléphoné à la directrice de la prison pour lui dire que je n'en pouvais plus, que je voulais revenir. J'avais des envies de suicide, vraiment.





En prison, sur les conseils de la psychologue, Marie-Jeanne écrit l'histoire de sa vie pour se décharger... Une centaine de pages manuscrites dont chaque centimètre carré de papier est utilisé... En prison, on ne gaspille pas !

Donc, un jour, tu es prête à payer 2,5 millions de francs pour ta liberté, et un autre jour, tu es prête à tout pour qu'on t'enferme ?

Quand je te dis que je ne suis pas tout à fait normale... Non, mais surtout, j'avais peur d'affronter ma famille après tout cela. Je leur avais fait vraiment du mal.

Les problèmes étaient finis pour toi ?

Non, trois mois après ma sortie, j'étais interdite de séjour pour trois ans sur le territoire français. Il a fallu que je reparte. Si je ne retournais pas des bulletins de salaires en France pour prouver que je travaillais, je pouvais être bannie à vie ! Alors je suis retournée ici à Maastricht, mais je n'avais plus rien... Que des dettes. Il a même fallu que je paye pour qu'on me fasse des fiches de salaire. Ça me coûtait 30.000 francs tous les mois...

En 82, tu commençais à te prostituer en te disant "un an maximum". On est en 2000, comment vois-tu la suite ?

La suite ? J'ai essayé la suite... L'année passée, j'ai essayé : j'ai arrêté ce travail pour prendre une friterie...

Mais je ne sais plus rien faire par moi-même : pour les banques, je suis dans le rouge ; pour une friterie, il faut un accès à la profession. Mais j'ai quand même essayé : j'avais pris une friterie au nom de la personne avec qui j'étais. Comme il travaillait en usine, il s'était mis comme indépendant complémentaire et moi je m'étais salariée à 18.000 francs par mois. Mais bon, à cause de mes problèmes de santé, mes muscles n'arrivent plus à suivre et c'est du boulot de tenir une friterie toute seule. Surtout que je misais sur le frais : ça marchait, mais c'était trop pour moi.

Là, c'est la troisième fois que tu repars depuis zéro dans la vie...

À la fin, ça fait dur. On n'a plus la même force, psychologiquement. Maintenant, je travaille tranquille tant qu'on me laisse tranquille. Mais le jour où les flics m'emmerderont, là, je foncerai dedans, ça c'est sûr, c'est dans ma tête. Je veux essayer d'avoir une revanche.

*Propos recueillis
par Quentin Deltour*



FORESEE LINE

L'An 2000 (et l'amour) en toute sécurité

Pub



Pour commander :
075/86 86 36



Pub

Smile



LA QUALITE

Testé selon les normes
européennes EN600
Enregistré CE 0120

L'HUMOUR

Autocollants gratuits pour
vous ou vos clients
(pour qu'ils pensent à vous)

LE PRIX

Grandes surfaces : 79 francs la boîte de 12
Pharmacies : 20 francs la boîte de 3
Encore moins cher :
Espace P... en dépôt / Chez nous :
480 francs la grosse de 144 + frais d'envoi

Pour commander :
Tél. : 02 / 726.68.02
Fax : 02 / 726.70.45
Ou auprès de votre
ESPACE P...



Dossier Spécial :

La fermeture des salons à Seraing

Au début du mois de juin, 3 personnes prostituées travaillant à Seraing sont venues à une permanence d'Espace P... pour nous montrer la lettre qu'une d'elle -propriétaire de son salon- avait reçue. Le conseil communal de Seraing a en effet ordonné la fermeture de plus de 40 bars pour le 31 décembre 2000. Seuls les propriétaires ont été prévenus, les personnes prostituées n'ayant à ce jour reçu aucune information officielle. Ces trois personnes ont décidé d'organiser une réaction face à cette attaque. Espace P... a décidé de soutenir le mouvement en participant à l'organisation des réunions et en centralisant les informations. Si vous avez des questions sur cette fermeture ou que vous avez des propositions pour la riposte, contactez nous (04/221.05.09)

Chronique d'une fermeture annoncée...

Pour se débarrasser de la prostitution, la recette est connue et très efficace :

1. On la diabolise.
2. On glisse discrètement la lutte contre la prostitution dans une campagne politique.
3. On justifie ce combat par un intérêt supérieur.
4. On divise les prostituées pour mieux régner.
5. On applique les lois à l'emporte-pièce.

Cette recette a été scrupuleusement appliquée à Seraing... Voyons les détails :



Lettre envoyée par le bourgmestre de Seraing, M. Mathot, aux propriétaires de bars concernés par la mesure de fermeture.

1. Diabolisation

En général, on fait vibrer la corde morale, avec des arguments du type "les hommes vont désertier les ménages pour aller se dépraver au bordel ; les gosses risquent d'être perturbés par les vitrines" ou bien on fait vibrer la corde sécuritaire avec des

arguments du type "les putes attirent la racaille". En virtuose, Seraing fait vibrer les deux cordes :

La corde morale :

Extrait du procès verbal de la séance publique du conseil communal du 3 avril 2000 : "Attendu qu'il est rap-

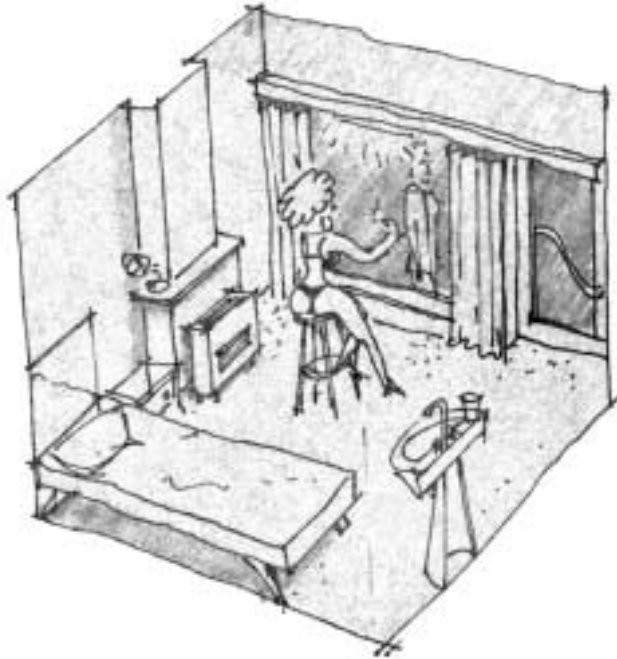
pelé que cette mesure [la fermeture des salons] vise à préserver la moralité publique en raison de la nouvelle affectation de la voirie qui s'ouvrira prochainement à une circulation du grand public, notamment au bénéfice d'élèves fréquentant l'établissement scolaire sis à la jonction des rues du Molinay et de la Banque (...)." .

Elle a bon dos la moralité publique, cette vieille loque qui sert à éponger les consciences mal équilibrées. Les parents qui n'ont pas envie que leurs enfants voient des bordels ont le loisir de prendre un autre chemin ou de se manifester pour réclamer une moindre visibilité des personnes prostituées aux heures de sortie scolaire.. Les autres profiteront du spectacle pour parler à leurs enfants de la sexualité, du plaisir, de la discrimination, des tabous, des abus policiers, de l'hypocrisie de la société... De toute manière, il vaudrait mieux s'inquiéter de faire descendre les enfants du côté où ils risquent le moins de se faire écraser au lieu de chasser la petite bête qui finira tôt ou tard par leur trotter dans la tête.

La corde sécuritaire :

- Le programme distribué à la population pour décrire le plan d'aménagement intitulé "Seraing+" mélange dans un concept unique la lutte contre la drogue, la prostitution et le vol de voitures.

Pour rappel, la prostitution consiste à prester des services à caractère sexuel contre rémunération. Cette activité est parfaitement légale, soumise à l'impôt et à la TVA, garantie constitutionnellement par le droit pour chaque citoyen de disposer de son propre corps. Si la police est incapable d'empêcher la pègre de graviter autour des salons de prostitution, c'est sur la police qu'il faut taper et pas sur les prostituées ! Et pour lutter contre les vols de voitures, que va-t-on faire, interdire les voitures ? Cette politique de la terre brûlée nous a été confirmée par un haut-gradé de la police de Seraing sous



forme d'un aveu d'impuissance : après avoir agité le spectre de la mafia albanaise, il nous a "confié" que celle-ci leur faisait tellement peur que la fermeture des salons le soulageait.

2. Campagne politique

Une fois associée à la drogue, à la mafia, au vol, à l'immoralité publique, à la débauche enfantine ou à l'exploitation des femmes, la prostitution n'a plus besoin que d'une lutte d'arrière-garde pour être éradiquée. Inutile de débattre avec les personnes prostituées ou avec les associations de terrain : dans les campagnes politiques, on combat les crimes par lots, par amalgames. Une vague évocation (voir plus haut, l'extrait du programme Seraing+) dans un prospectus officiel permettra aux responsables de dire "Mais on vous l'avait dit, c'est pour cela que vous avez voté pour nous !" si le bon peuple s'indigne de la brutalité des lois qui sont prises en son nom. Le conseil communal a signé, en quelques pages juridiquement mal assurées,

l'arrêt d'une activité qui permet à une centaine de personnes de travailler et de (sur)vivre.

3. Intérêt supérieur

Avec un peu de mauvaise foi, l'intérêt supérieur permet de valoriser le droit du plus fort contre le droit des minorités. L'intérêt supérieur n'a que la forme qu'on veut bien lui donner... Un argument un peu plus huppé que la terreur sécuritaire... À Seraing, l'intérêt supérieur est apparemment celui des ordures et celui de l'argent :

Extrait du procès verbal de la séance publique du conseil communal du 3 avril 2000 : "Considérant en effet que le quartier de Seraing-Centre bénéficie d'importants aménagements destinés à lui offrir de nouvelles perspectives d'habitat et un nouvel essor commercial et que les établissements de prostitution visés se trouveront, notamment, confinés entre un parc à conteneurs ouvert au grand public et une nouvelle zone d'habitat et de commerce."

En résumé, on ne veut des prostituées à aucun prix : ni près de l'habi-



tat, ni près des commerces... ni même à proximité des conteneurs à ordures, ce qui ressemble bien à une insulte ! Admettons qu'il y a peut être des attitudes à réglementer pour assurer la coexistence entre riverains et personnes prostituées. Dans le quartier de la poste à Liège situé à proximité de nombreuses écoles, les très rares gamins qui s'aventurent à mater les vitrines se font vite chasser et comprennent que ce n'est pas un endroit pour eux, cela ne pose donc aucun problème. Il est bien plus inquiétant de se demander pourquoi tant d'hommes et de femmes méprisent les personnes prostituées... Un modèle de haine ordinaire impunément transmis de génération en génération.

4. Diviser pour mieux régner

Le 26 avril 99, le conseil communal a voté un arrêté qui interdisait la tenue de salons de prostitution dans la rue de la Glacière à partir du 31 décembre 99, mais l'autorisait rue de Marnix et rue Bruno. Un nouvel arrêté communal a planifié pour le 31 décembre 2000, la suppression des salons de la rue de Marnix et de la

rue Bruno, à l'exception de la fin de la rue de Marnix où elle reste autorisée. A quand l'arrêté supprimant le dernier rempart de la prostitution serésienne pour le 31 décembre 2001 ? Ce sera probablement la prochaine surprise du conseil communal. Chasser les prostituées par petits lots permet de diviser la résistance.

Il semble par ailleurs que le Parquet s'intéresse subitement à la question des loyers perçus par les loueurs de vitrines. Il y a des accusations de proxénétisme hôtelier dans l'air... tout ce qu'il faut pour semer la zizanie entre propriétaires et travailleuses.

5. La loi à l'emporte-pièce

La Belgique ayant ratifié la convention abolitionniste de New-York en 1948, les communes n'ont pas le droit de prendre des mesures d'exception à l'égard des prostituées. Il est notamment spécifié qu'il est interdit de ficher les prostituées. Non seulement la police de Seraing fiche les prostituées avec des données qui comprennent (entre autres) le prix des loyers payés, mais elle délivre en plus des autorisations d'exercer la

prostitution, interprétant, selon son bon vouloir, un arrêté communal hautement critiquable :

Extrait du procès verbal de la séance publique du conseil communal du 3 avril 2000 : "Toutes personnes visées à l'article 7 [les prostituées] doivent, avant d'exercer toute activité, en faire la déclaration au commissariat de police. Ces même personnes, qui viendraient à changer l'endroit de leurs activités sur le territoire de la commune, doivent en faire la déclaration au même service dans les trois jours".

L'avenir dira si la fermeture programmée des salons était, elle aussi, illégale... pour autant que la mobilisation des personnes concernées soit sans faille. Car tenter une procédure juridique contre une loi communale coûte beaucoup d'argent et demande de la patience. Le policier évoqué plus haut nous a précisé que si les personnes prostituées recouraient aux moyens légaux pour faire tomber l'arrêté communal de fermeture des salons de prostitution, la police avait, elle aussi, "ses" moyens pour le faire appliquer.

Petit manuel de résistance

Depuis toujours, les faibles ont le pouvoir de renverser le fort. C'est un pouvoir qui ne se gagne pas : il faut le prendre d'autorité. Il suffit d'être nombreux, rusé et sûr de soi...

Dans le cadre des expulsions des salons de prostitution à Seraing, les autorités disposent d'énormes avantages :

- Un certain nombre de personnes prostituées n'est pas en règle avec l'administration des impôts ou des

lois sociales ;

- Bon nombre de personnes travaillent dans les salons à l'insu de leur entourage, certaines viennent même de loin pour préserver leur anonymat ;

- Un certain nombre de personnes ne parle pas français ;

- Bon nombre de personnes ne sont pas propriétaires du lieu dans lequel elles travaillent, etc.

Tout le discours entourant l'arrêté communal de fermeture des salons montre que le conseil communal méprise le droit des personnes prosti-

tuées et les traite comme une quantité négligeable :

- Elles gênent ceux qui vont jeter leur ordures ;

- Elles gênent les agents immobiliers ;

- Elles gênent les commerçants ;

- Alors que près d'une centaine de personnes travaillent dans les salons, l'administration communale ne prévient que les propriétaires ;

- L'administration communale supprime le travail de plus de cent personnes et ne prévoit absolument rien comme suite. Pas de débat, pas de proposition de reclassement, pas de



Dossier

dédommagement, pas d'information sur la suite des opérations (les 46 salons restants partiront-ils avec le prochain train ?).

En somme, le conseil communal de la ville de Seraing annonce aux prostituées : "Vous comptez pour du beurre, et quand vous êtes sur notre chemin, on vous balaye ". En voilà une belle idée progressiste !

La solidarité au pouvoir !

Il est important de rassembler les troupes et d'oublier les petits conflits de voisinage, histoire ne pas gaspiller d'énergie. La seule méthode à employer est d'engager un avocat et de le faire travailler sur les recours possibles. Et des recours, il y en a ! Il y a également des méthodes pour faire retarder la décision.

Si les personnes prostituées parviennent à se mobiliser pour entamer ensemble une procédure judiciaire pour faire tomber l'arrêté communal,

les autorités politiques et policières répliqueront certainement par des actions en douce du type :

- Barrer l'accès des voitures aux salons sous des faux prétextes (tra-vaux, etc...);
- Contrôles permanents des salons ou des clients, harcèlement ;
- Chantage auprès des filles en situation irrégulières (dénonciation à l'administration des impôts ou des lois sociales).

Une règle d'or : être en règle...

Contre les excès de zèle de la police, on peut facilement résister : patience, patience, patience et... médias : ce n'est pas très populaire pour un conseil communal de voir sa ville à la une des journaux pour des questions d'intimidation et de harcèlement policier. Bien mis en scène, les journalistes adoreront cela !

Si vous ne payez ni impôts, ni cotisations sociales, la police ne devra pas se décarcasser pour vous faire changer d'avis : "retire-toi du mouve-

ment de contestation ou je te dénonce aux impôts et à l'INASTI".

Il est donc recommandable d'être en règle, mais ce n'est pas une obligation pour participer à la lutte !

De l'argent en commun

S'il y avait un syndicat des prostituées, il mettrait son avocat "sur l'affaire" et financerait la procédure juridique. Comme il n'y en a pas, c'est les personnes prostituées elles-mêmes qui vont devoir s'organiser pour engager un avocat afin d'empêcher l'application de l'arrêté communal. Vu l'urgence (il ne reste que six mois !), il va falloir, faire des compromis, prendre des risques (financer plusieurs recours en même temps, par exemple, sans aucune garantie de retour), montrer un front uni, accepter tous ceux qui veulent participer en oubliant les conflits antérieurs...

Cela sera dur, mais c'est possible.

Payer des impôts et des cotisations sociales pour avoir la paix ?

Beaucoup de personnes prostituées considèrent qu'elles ne doivent rien à personne et qu'il serait injuste de payer des impôts ou des cotisations sociales sur de l'argent gagné "avec leur propre corps".

Il est vrai que c'est de l'argent durement gagné, mais l'État n'en est pas pour autant proxénète. L'impôt s'applique à tout revenu résultant d'une activité régulière, qu'elle soit légale ou pas (de toute manière la prostitution est légale). Les impôts servent à financer la vie en société : routes, enseignement, recherche scientifique, etc... A priori (!), tout l'argent que vous versez aux contributions vous revient sous forme de progrès social collectif.

Les cotisations sociales des indépendants (obligatoires pour les personnes prostituées, tout comme l'impôt) servent à alimenter une mutuelle qui les protège en cas de maladie (remboursement de frais médicaux et de médicaments). Il est vrai que cette protection est minime, mais c'est toujours mieux que pas-de-protection-du-tout.

L'obligation de payer des impôts et des cotisations sociales est valable pour tout le monde, et les inspecteurs sont de plus en plus nombreux à contrôler les salons. Ils n'ont pas besoin d'une dénonciation d'un policier peu scrupuleux pour mener leur enquête. Si vous êtes en règle du point de vue des impôts et des lois sociales :

- vous ne craignez plus qu'un inspecteur vous "pince" et vous éviterez les rétablissements forfaitaires (parfois gigantesques) ou les amendes.
- vous pourrez déduire tous vos frais professionnels des impôts (loyer, lois sociales, frais de déplacement, boissons, vêtements, etc.)
- Vous deviendrez inattaquable !



Le Confesseur des dames

-ou l'histoire résumée du bidet-

Aux origines...

Les origines de ce petit meuble sont confuses ; il n'existe pas de Monsieur Bidet qui en aurait été le créateur... Au Moyen Age, le mot "bidet" désigne une petite monnaie utilisée dans le Nord de la France. A partir du 16^e siècle, il prend le sens à la fois de "pistolet de poche" et d'"âne", peut-être du terme "baudet" qui lui-même viendrait du verbe "bidet" qui en ancien français signifie "trotter"... Au 18^e siècle, le terme "bidet" signifie, dans la langue verte, "membre viril", "dada que les femmes enfourchent pour aller au bonheur" comme l'indique le Dictionnaire érotique d'Alfred Delveau publié en 1864.



Nouvelle leçon d'équitation (gravure anonyme fin 18^e)

Soudain, au 18^e siècle également, ce mot de "bidet" en viendra, on ne sait par quel détour, à désigner ce nouveau petit meuble destiné à la toilette intime... et on lui donne les noms discrets de : "Ami intime", "Confident", voire "Confesseur des dames".

Cependant, l'objet en lui-même n'est certainement pas né à cette époque. Il existait déjà un ustensile d'hygiène génitale appelé "seau de toilette" ou "de propreté" que l'on plaçait dans une monture adaptée sur pieds. Mais il est probable que ce soit au 18^e siècle que, par le travail d'ébénistes perfectionnistes cet objet se soit amélioré pour acquérir sa forme définitive. Rémy Pèverie, maître tourneur spécialisé dans la confection de meubles de garde-robe... pourrait en être le "créateur"... Profitant du libertinage flamboyant de son époque, il aurait pu trouver l'image de l'instrument qu'on enfourche comme un petit cheval... d'où le nom de

"bidet". La mention écrite du bidet apparaît pour la première fois en 1739 sur sa carte. Il propose, en effet, à ses clients des "bidets à dossier et à abattant" et des "doubles bidets pouvant être employés par deux personnes à la fois"...



Le compagnon du libertinage

Dès le début de son existence le bidet a toujours été lié aux choses du sexe et aux effusions voluptueuses.

Il restera longtemps associé à la débauche et aux mœurs libertines des femmes de "petite vertu".

De nombreux textes érotiques, datant du 18^e, font référence à l'usage du bidet. Thérèse Philosophe (1748) consacre un chapitre entier à "L'utilité des bidets". Dans le roman d'éducation *Margot la Ravaudeuse* (1750) une jeune parisienne est initiée à la nouvelle hygiène intime par la maquerelle de la maison : "Aussitôt, rapporte Margot, elle m'introduisit dans une petite garde-robe ; et, m'ayant fait mettre à califourchon sur un bidet, elle m'y donna la première leçon de propreté". Ces écrits témoignent de la relation du bidet avec la toilette des prostituées et de la méconnaissance qu'en ont les femmes de province

À la fin du 19^e siècle, à Paris, les maisons de tolérance parmi les plus





Publicité du début du siècle extraite du catalogue des magasins Bon Marché.

réputées d'Europe, Le Chabanais et le One Two Two, fréquentées de façon assidue par des princes et des altesses royales, rivalisaient entre elles dans la décoration de leurs chambres : Louis XVI, japonaise, médiévale, mais aussi greniers à foin avec filles déguisées en fermières ou encore compartiment de chemin de fer... et le mobilier sanitaire s'y distinguait par une rare fantaisie, comme cette baignoire-cygne et son bi-

det assorti en cuivre rouge, dont l'eau s'écoulait par le bec...

Même si le bidet, en s'embourgeoisant au cours des siècles, rivalisait honnête, il incarne encore dans l'imaginaire public, certains penchants pour l'indolence et la jouissance... et les bordels où ils trônaient dans les chambres des filles... Ainsi, au début du 20^e siècle, un caricaturiste représente une concierge contrariée par une des ses loca-

taires: "Vous ne me ferez pas croire qu'une honnête fille puisse user tant d'eau !"

Bidets d'art

Au 18^e siècle, l'Occident accorde une importance toute particulière à la notion de bien-être, mettant toute son habileté et son raffinement au service du confort dans la vie quotidienne et intime. Suivant l'exemple de Péverie, nombreux seront les maîtres ébénistes qui relèveront le défi de transformer le bidet en objet d'art...

C'est à celui qui déploiera le plus d'ingéniosité pour déguiser cet objet d'usage trop intime en chefs-d'œuvre d'ébénisterie, en utilisant des bois précieux, peints, dorés ou laqués à la mode chinoise, décorés de fines sculptures, de fleurs, de papillons, de guirlandes, garnis parfois des armoiries des maisons nobles... L'assise, le dossier et les manchettes peuvent être garnis de soies ou de velours brochés ou brodés, de cuir, de clous dorés... Les cuvettes, quant à elles, sont généralement réalisées en faïences ou en porcelaines, mais parfois aussi en or ou en argent ! Ces bijoux étaient bien entendu réservés à des privilégiées ; la Pompadour ou autre du Bary !

Au 19^e siècle, l'aspect du bidet change. Il se simplifie, s'industrialise, se standardise...

Il devient un objet utilitaire et pratique.... Pour progressivement devenir le bidet piédestal, fixe et branché sur les arrivées et évacuations d'eau courante que nous connaissons encore aujourd'hui.

Anne Valençon

Source : *Le Confident des dames*, Fanny Beaupré, Roger-Henri Guerrand, Ed. La Découverte, 1997.



Serrons-nous les coudes !!!

Groupe de partage sur la dépendance affective et la compulsion sexuelle

Ce groupe s'adresse aux personnes :

- Qui vivent leurs relations affectives d'une manière dépendante. Par exemple : lorsque la plupart de nos relations nous mettent dans une situation de dépendance douloureuse.
- Qui vivent une sexualité compulsive. Par exemple : lorsque la sexualité occupe

une place trop importante dans nos vies, qu'elle devient comme une drogue et entraîne des comportements non souhaités.

Ce groupe de partage qui réunira à Bruxelles environ 10 personnes se tiendra régulièrement, en principe une soirée par quinzaine, afin d'échanger et de partager dans le respect et le non jugement.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Maxime Vanhadenhoven, tél : 02/537.63.35.

P.A.F.: 100 BEF par séance.

PS : L'anonymat des participants sera préservé.

PPS : Il est possible de rejoindre le groupe après un entretien préalable.

SOFFT : Service d'orientation et de Formation à la recherche d'un travail



VOUS VOULEZ TRAVAILLER ET VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

- Comment sortir de votre situation actuelle ?
- Comment me tenir plus à l'aise ?
- Comment changer mes habitudes de vie ?
- Comment intégrer certains critères ?
- Quel type de travail vais-je capable de faire ?
- Quel salaire vais-je capable de négocier ?
- Quelle orientation professionnelle choisir ?
- Pourquoi je m'intègre à un groupe de travail ?
- Quelles sont mes compétences professionnelles ?
- Comment faire la transition entre le milieu familial et le milieu professionnel ?
- Comment choisir du travail ?

Nous vous proposons :

- 4 mois ...
- de travail de groupe au sein de :

 - un bilan personnel et professionnel
 - la valorisation de vos compétences
 - la mise en recherche
 - la connaissance de soi
 - la recherche d'une formation qualifiante correspondant à vos goûts et motivations
 - une recherche complète individualisée

et l'information :

- législation sociale
- droit du travail
- droit des clients

et des actions :

- ateliers d'orientation et aux métiers
- ateliers d'écriture
- ateliers d'expression
- atelier d'affirmation de soi

1 mois de stage qui vous permettra

- de valider votre choix professionnel
- de vous confronter à la réalité professionnelle
- de découvrir une réalité professionnelle nouvelle

un suivi post-formation individualisé et en groupe

NOS CONDITIONS D'ADMISSION

- être francophone
- résider à Bruxelles
- en arrêt de travail

POUR VOUS INSCRIRE

- téléphoner au 02211 17 77
- laisser vos noms, prénoms, adresse sur le répondeur
- rencontrer individuellement une conseillère
- assister à une séance d'information

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :


- 2 semaines sont assignées chaque année
- début de semaine après-midi et fin de semaine
- durée d'une action : 5 mois, stage complet
- 15 candidatures par stage
- entretiens individuels sur rendez-vous



Service d'Orientation et de Formation pour
Dames à la recherche d'un Travail
11, rue Socrate à Louvain-la-Neuve

• Téléphone 02211 17 77
• Directeur 02211 4040
• Fax 02211 4047
• E-mail : info@sofft.be
Internet : http://www.sofft.be/~sofft

sofft est le centre par excellence
d'accompagnement et de formation



proposé un module
d'Orientation
professionnelle
du 4 sept. 00 au 19 janv. 01

Participer à une des séances d'information qui auront lieu :

jeudi 6/7/00
mercredi 11/7/00
à 10 h

jeudi 17/8/00
mercredi 22/8/00
à 10 h

jeudi 24/8/00
à 14 h
mercredi 29/8/00
à 10 h

Rue Socrate de Neque, 7 - Louvain-la-Neuve
(1^{er} étage - entrée dans le hall du "70-80-90")

Pour tout renseignement :
02211.17.77



Information for migrant prostitutes...



Trois mois plus tard,
-Sabina, qu'est-ce qui ne vas pas ? Tu as l'air très pâle. Es-tu malade ?
-J'ai payé mes dettes et maintenant je gagne mon propre argent, donc elle m'ont fait juju [jeter un sort] pour me faire du mal.



-Es-tu allée à l'hôpital ?
-Non, je n'ai pas mes papiers et j'ai peur qu'ils appellent la police si je vais à l'hôpital. J'ai envoyé un message à la maison [en Afrique] afin qu'ils trouvent ce qui ne va pas.



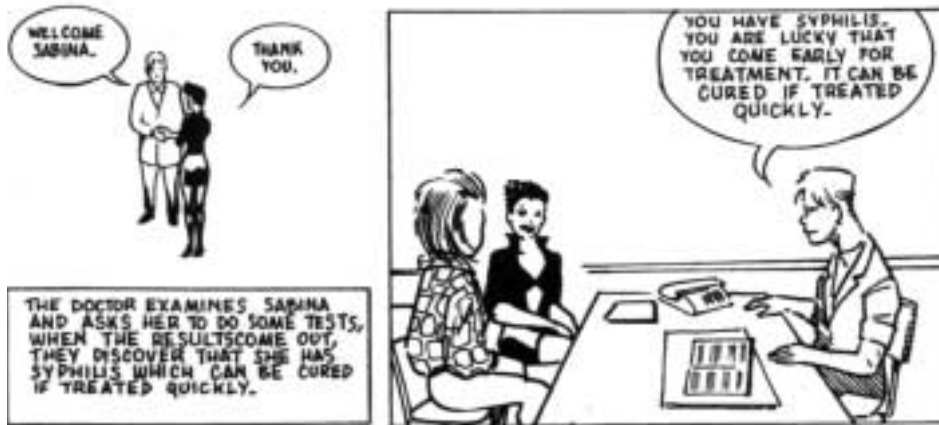
-Ils ne peuvent pas trouver ce qui ne va pas bien chez toi depuis la maison. Si tu ne vas pas chez un docteur pour qu'il t'examine, comment quelqu'un peut-il savoir ce qui ne vas pas bien chez toi ? Je t'emmènerai à l'hôpital où l'on m'a traité quand je me suis sentie malade. Moi non plus, je n'ai pas de papiers, mais ils nous ont traités tous de la même manière et ils n'ont pas appelé la police.

...et exercice d'anglais pour les autres

- Bienvenue Sabina
- Merci

Le docteur examine Sabina et lui demande d'effectuer quelques tests. Quand les résultats sortent, ils découvrent qu'elle a la syphilis, ce qui peut être soigné lorsque c'est traité rapidement.

- Vous avez la syphilis et vous avez de la chance d'être venue vite. Cela peut être soigné lorsque c'est traité rapidement.



THE DOCTOR EXAMINES SABINA AND ASKS HER TO DO SOME TESTS. WHEN THE RESULTS COME OUT, THEY DISCOVER THAT SHE HAS SYPHILIS WHICH CAN BE CURED IF TREATED QUICKLY.

-A cause du genre de métier que vous faites, vous pouvez toutes contracter facilement cette maladie si vous ne faites pas attention. Il y a des maladies, comme le sida, qui ne peuvent pas être soignées et qui peuvent vous tuer. D'autres (maladies) peuvent vous rendre stérile si vous ne les traitez pas tôt.
-Comment attrape-t-on le sida ?

Les principaux moyens de contracter le sida sont :
Avoir des relations sexuelles sans utiliser de préservatif.



DUE TO THE KIND OF JOB YOU DO CAN EASILY CONTACT ALL THAT DISEASE IF YOU ARE NOT CAREFUL. THERE IS A DISEASE LIKE AIDS THAT CANNOT BE CURED AND CAN KILL YOU. OTHER CAN MAKE YOU STERILE IF YOU DON'T TREAT THEM EARLY.

HOW DOES ONE CATCH AIDS?

THE MAJOR WAYS TO CONTACT AIDS ARE.
HAVING SEX WITHOUT USING CONDOM.

[Chez] Une femme enceinte qui est séropositive, c'est-à-dire qui est porteuse du sida, le virus peut passer à l'enfant qu'elle porte dans le ventre ou pendant l'accouchement

Si vous utilisez la même seringue que quelqu'un d'autre qui est porteur du VIH ou si vous recevez une transfusion d'un personne infectée



A PREGNANT WOMAN WHO IS SEROPOSITIVE, THAT IS SHE IS A CARRIER OF AIDS, THE VIRUS CAN PASS IT TO THE CHILD SHE IS CARRYING IN THE STOMACH OR DURING DELIVERY.

IF YOU USE THE SAME SYRINGE WITH SOMEONE ELSE WHO IS A CARRIER OF HIV OR GET A BLOOD TRANSFUSION FROM AN INFECTED PERSON.

A suivre...

To be continued...

Cartoon : Davide Toffolo



LA GAZETTE DES NEONS

C'est belge : "La saga des femmes belges" de Hervé Gérard

Hervé Gérard a écrit une série de portraits de femmes belges pour la presse et a eu envie de les réunir dans un livre.

"Depuis la Gaule, les femmes belges se sont illustrées au fil des siècles par leur courage, leur ténacité et leur esprit d'ouverture et de modernité. Marie-Anne de Bialley fut la première femme chef d'entreprise. Théroigne de Méricourt, héroïne de la Révolution française, est liégeoise. Isala van Diest se bat pour devenir médecin. Lisette Allevier-Bivard est une résistante volontaire pendant l'occupation."

Hervé Gérard, historien et écrivain, a dressé le portrait de ces femmes et de bien d'autres dans

cet ouvrage. Et il nous prouve, si besoin est, que la femme est bien l'avenir de l'homme !

"La découverte de destins insolites, la confirmation que la Belgique a produit quantité de femmes brillantes, tenant la dragée haute aux hommes. Je suis très admiratif devant l'intelligence et le discernement de ces femmes face à des maris qui étaient souvent bien moins brillants qu'elles !"

Bronzer tranquille

Si vous partez en vacances, n'oubliez pas de prendre une assurance, elles ne sont pas obligatoires mais suggérées pour avoir des vacances paisibles.

Attention aux pays à risques : l'actualité montre que l'exotisme n'est pas toujours synonyme de

paradis terrestre. Certains pays présentent un risque latent de coup d'Etat, de putsch ou d'enlèvement.

Or, ces manifestations imprévisibles sont exclues des contrats d'assurance...

Avant de partir, se renseigner sur la sécurité du pays envisagé. Parmi les "instables" : la Colombie, l'Inde, l'Algérie, les Philippines, l'Indonésie et la Sierra Leone.

Les tour-opérateurs disposent de correspondants dans les pays où sont proposées ces destinations. En cas de climat tendu, ceux-ci tirent la sonnette d'alarme...

Site utile : le site Internet de l'Institut international anti-terrorisme : www.ict.org.il/INTERTER/FRAME.HTM (Télépro 18 mai 2000)

Marie-Louise Behrendt

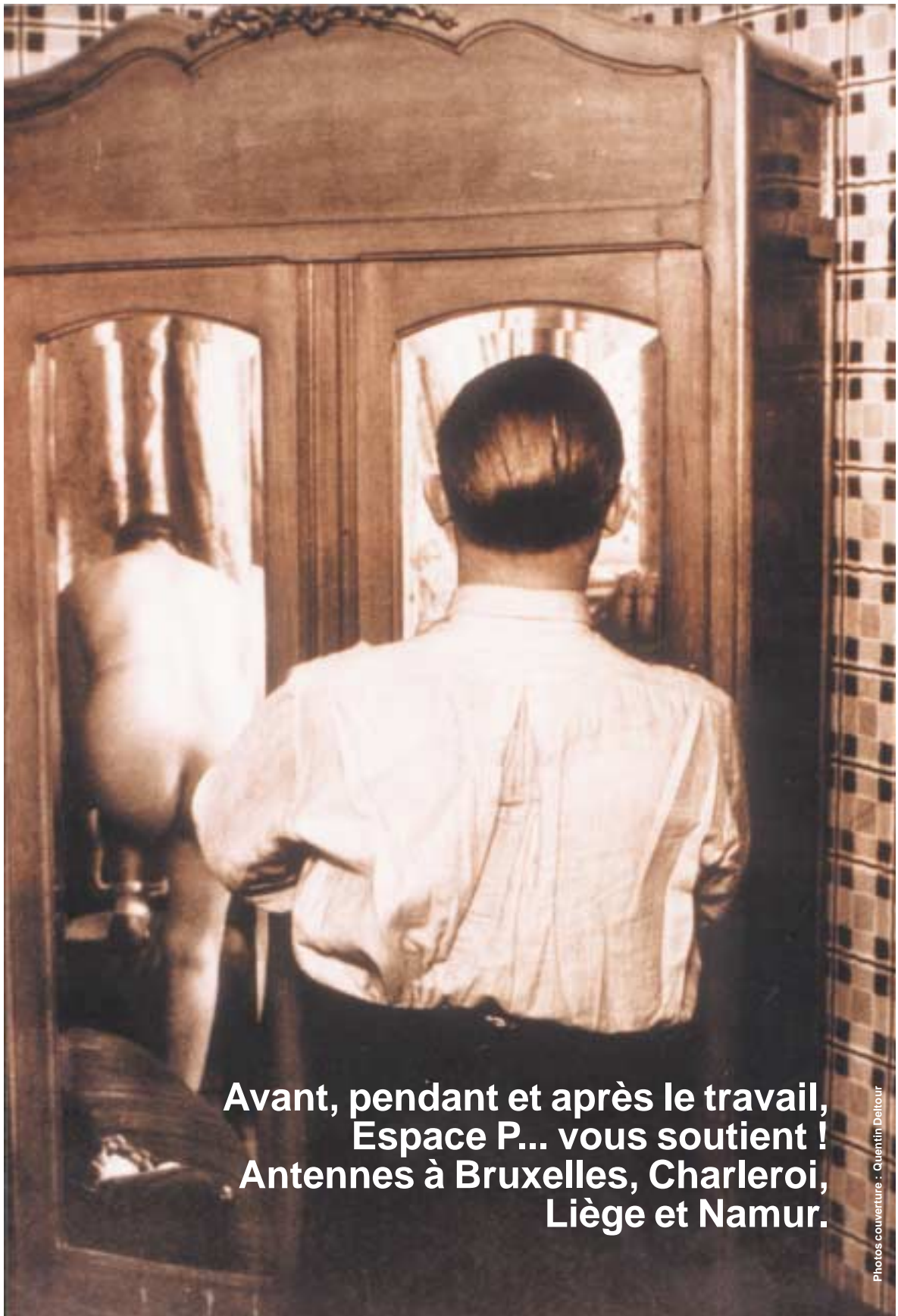


Un peu de culture ?

En se promenant au Rijksmuseum d'Amsterdam, l'on peut découvrir cette toile interpellante. Ce tableau portait autrefois le nom de *La remontrance paternelle* (de Gerard ter Borch) mais il ne s'agit certainement pas d'un père en train de faire la morale à sa fille dans sa chambre à coucher. L'homme, un soldat, est le client et la jeune fillejoliment vêtue, une prostituée, tandis que la femme qui trempe ses lèvres dans un verre est l'entremetteuse. On peut comprendre qu'il s'agit ici d'une scène de bordel grâce à la présence combinée du grand lit rouge, du chien et de la bougie, symboles de la luxure.

Comme quoi : pas de conclusion hâtive !

Annick



**Avant, pendant et après le travail,
Espace P... vous soutient !
Antennes à Bruxelles, Charleroi,
Liège et Namur.**